# TrustStone : succès de l'augmentation de capital de CHF 35.4 millions

*Réservé aux investisseurs qualifiés*

Genève, le 14 juillet 2026

TrustStone real estate SICAV annonce la clôture de sa troisième augmentation de capital depuis la reprise de gestion par Dominicé, pour un montant de CHF 35.4 M intégralement souscrit.

Cette opération marque l'achèvement de la première phase de croissance du fonds centrée sur la constitution rapide d'un socle de revenus robuste et se concrétise par l'acquisition de trois actifs situés dans le canton de Vaud, combinant surfaces commerciales, actifs mixtes et exposition résidentielle.

Le fonds entame désormais sa deuxième phase de croissance, orientée vers un renforcement de la composante résidentielle et mixte du portefeuille, afin d'atteindre l'objectif de ratio cible de 40 % résidentiel et 60 % commercial. Cette évolution s'appuiera notamment sur la livraison progressive des projets de développement en cours à Pully et à Renens, ainsi que sur des projets à un horizon plus lointain. Cette transition sera menée de manière sélective et disciplinée, dans la continuité de la ligne d'investissement suivie depuis la reprise du fonds.

« Nous remercions nos investisseurs pour leur confiance renouvelée dans la gestion active de Dominicé et dans sa capacité à faire croître le fonds. Cette réussite constitue une base solide pour poursuivre le développement et la création de valeur sur le long terme », déclare Diego Reyes, Senior Fund Manager.

**À propos de TrustStone real estate SICAV :**
TrustStone real estate SICAV est un fonds immobilier suisse qui s'adresse aux investisseurs qualifiés. Avec une fortune totale estimée à CHF 254 millions, le fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actifs résidentiels, mixtes et commerciaux avec baux à long terme et/ou potentiel de développement, ainsi que terrains et projets de développement. Le fonds vise un rendement net cible de 3–3.5 % dans une structure fiscalement optimisée. Les investisseurs y accèdent à la valeur nette d'inventaire, sans agio.

**Contact**

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par email à ir@dominice.com ou par téléphone au 022 319 2080.

**Avertissement**

TrustStone real estate SICAV – Swiss Real Estate 1 (« Le fonds ») est un fonds immobilier de droit suisse réservé aux investisseurs qualifiés, au sens de la loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le présent document a été préparé par Dominicé & Co - Asset Management ("Dominicé & Co") dans l'unique but de fournir des informations générales. Ce document n'est pas juridiquement contraignant et ne constitue en aucun cas une offre ou une recommandation d'acheter ou de vendre un produit, ni un conseil juridique ou fiscal. Les conditions du fonds sont susceptibles de changer. L'investisseur est prié de consulter le préambule avec règlement de placement avant de prendre la décision d'investir. Un investissement dans le fonds est spéculatif et implique des risques substantiels, y compris celui de la perte complète de son investissement. LES PERFORMANCES HISTORIQUES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT DES INDICATEURS DE PERFORMANCES FUTURES. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être comprises comme étant une indication de performances futures. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des risques de fluctuations du marché ou de tout autre changement prévisible ou imprévisible. Dominicé & Co ne fournit aucune garantie, ni implicite ni expresse, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations ou des opinions exprimées dans ce document. Les informations et opinions exprimées ici peuvent être modifiées en tout temps sans notification préalable. Ce document ne doit pas être distribué ou utilisé, par une personne ou une entité, dans aucune juridiction dans laquelle la distribution ou l'utilisation serait contraire aux lois ou règlements en vigueur. Toute personne en possession de ce document a la responsabilité de s'informer de et de se conformer à toutes les lois et règlements applicables. Ni ce document ni aucune copie ne doivent être envoyés ou remis aux USA ou à une U.S. Person telle que définie par les lois applicables aux USA. Les « US Persons », y compris les citoyens US et les personnes domiciliées aux USA, n'ont pas le droit d'acquérir ou de détenir des parts du fonds. Le fonds ne se définit pas comme un placement collectif durable, n'est pas géré de manière durable et n'est pas considéré comme une fortune collective se référant à la durabilité au sens de l'autorégulation de l'AMAS relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité.